

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-006-01

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-006 CONCERNANT
LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH**

ATTENDU les plaintes reçues lors de séances du Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite modifier l'Annexe A;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement est dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 11 septembre 2023 par le conseiller _____;

ATTENDU QU'un Projet de règlement est dûment déposé à la séance du 11 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller _____ et
RÉSOLU

DE modifier l'Annexe A par l'Annexe A-1;

QU'à l'article 3 dudit règlement soit remplacer l'Annexe A par l'Annexe A-1.

Jason Morrison
Maire

Natalie Black
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion donné: le 11 septembre 2023
Projet de règlement : le 11 septembre 2023
Adoption du règlement: le
Avis public: le

ANNEXE A-1

LISTE DES CHEMINS

La limite maximale de vitesse est 70 Km/h :

Chemin Dalesville

La limite maximale de vitesse est 60 Km/h :

Chemin Glen

Chemin Louisa

Chemin Paradis

La limite maximale de vitesse est 50 Km/h :

--

La limite maximale de vitesse est 40 Km/h :

Chemin Moseley

Chemin Wheatfield

Chemin des Sapins

Chemin des Épinettes

Chemin Giles

Chemin Matthews

Chemin Elizabeth

Chemin du Lac Louisa Nord

Chemin du Lac Louisa Sud

Chemin de la Pointe-Blueberry

Chemin de la Source

Chemin Boyd

Montée Boyd

Chemin Curran

Chemin Charlie Chaplin

Chemin Neill

Chemin Bennett

Chemin Ross

Chemin Carrière

Chemin Seale

Chemin Robinson